

Saint-Martin-de-Fontenay

## Au collège, la justice des mineurs en question

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | samedi 8 avril 2017

203 mots | Daniel BRIERE



Éric Achard et Guillaume Roux, éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse, ont sensibilisé les élèves de 4<sup>e</sup> à la justice.

Vendredi, dans le cadre d'une exposition intitulée *13-18 : questions de justice*, Guillaume Roux et Éric Achard, tous deux éducateurs de la PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse) sont intervenus auprès des élèves du collège Guy-de-Maupassant. De 13 à 18 ans, les jeunes peuvent être confrontés à la justice, dans le cadre de l'ordonnance de 1945 sur la justice des mineurs.

De nombreux panneaux explicatifs complétaient les exemples donnés par les intervenants. Ils mettaient en lumière les droits (à un nom, une filiation, une nationalité, de s'exprimer, de s'instruire, d'être défendu...), mais aussi le devoir de respecter la loi. Ils listaient les infractions à la loi et les expliquaient : qu'est-ce qu'une contravention, un délit, un crime. Les éducateurs posaient des questions : faut-il punir ? Faut-il éduquer ?

Cette exposition-rencontre a suscité beaucoup d'intérêt de la part des élèves de 4<sup>e</sup> auxquels elle était destinée, dans le cadre de l'apprentissage à la citoyenneté.